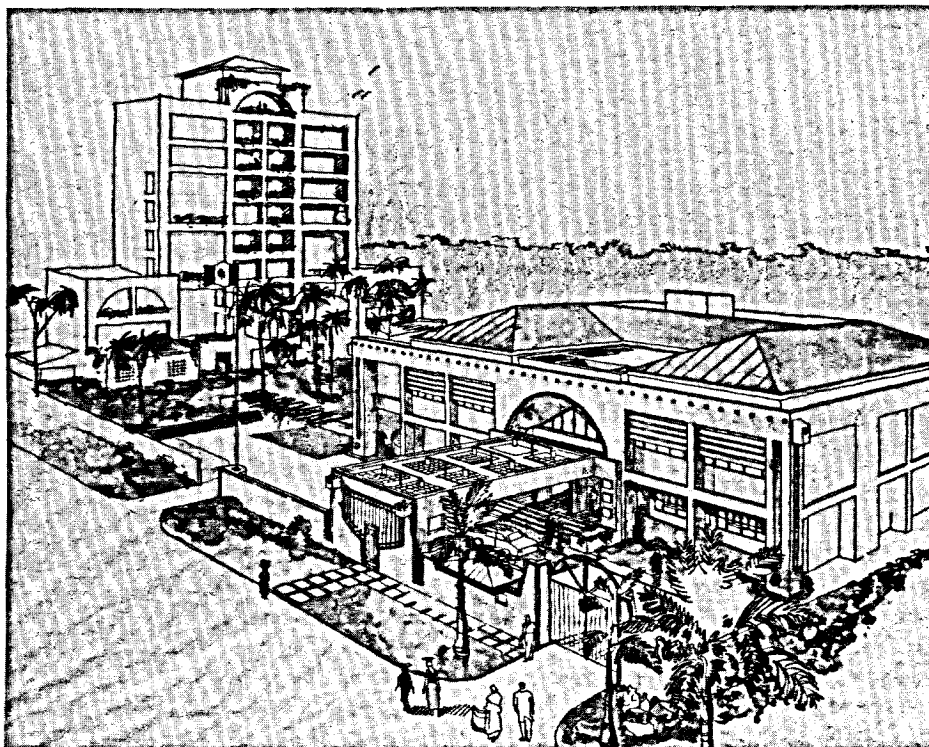


CHANCELLERIES ET RÉSIDENCES CANADIENNES À L'ÉTRANGER

Le nouveau complexe canadien à Lagos, Nigéria



Nos futures chancelleries et résidences de Lagos (Nigéria)

Les travaux de construction du nouveau complexe canadien à Lagos devraient commencer en 1985 et, si tout va bien, les bureaux et les logements devraient être prêts pour occupation en 1988. Situé sur un beau terrain d'une superficie d'environ deux acres, sur Victoria Island, qualifié par les architectes Neish, Owen, Rowland et Roy de "cadre luxuriant, retiré et généralement paisible", le complexe se composera d'une chancellerie de deux étages, d'un immeuble d'habitation de neuf étages et d'installations récréatives.

Le Canada a déjà un immeuble d'habitation, avec piscine et court de tennis sur ce terrain loué à long terme par la Couronne. La piscine est en excellent état, et sera donc conservée telle quelle. Par contre, le court sera installé ailleurs et l'immeuble sera démoli pour faire place à la nouvelle chancellerie.

La chancellerie sera imposante. L'entrée, surmontée d'un grand baldaquin, donnera sur une cour ouverte en forme de U autour de laquelle seront installés les bureaux. La façade sud sera parcourue sur toute sa longueur par une grande terrasse couverte donnant sur les installations récréatives et se prêtant parfaitement aux réceptions et cocktails.

Les résidences, sortes de maisons de ville placées les unes au-dessus des autres, seront uniques. Il y aura en tout 11 appartements, six à un seul étage, cinq à deux étages et, de chaque côté de la tour, deux à trois autres seront uniques. Il y aura en tout 13 appartements. Six à un seul étage, cinq à deux étages et, de chaque côté de la tour, deux à trois étages. Toutes les salles de séjour — salons, salles à manger, salles de jeux — donneront sur les installations récréatives et sur de grandes terrasses privées, munies de chaque côté de murs de béton et recouvertes de treillis pour plus d'intimité.

En plus de la piscine et du court, il y aura un petit bassin et un terrain de jeux pour enfants, ainsi qu'un bar-salon à côté de la piscine.

Ce qui est intéressant, c'est que ce complexe sera entièrement indépendant — en outre de son propre système d'alimentation en eau et en électricité, il sera doté d'un système de tout-à-l'égout et d'un système de protection contre les incendies. En cas de problèmes à Lagos, les Canadiens devraient donc être épargnés. Lagos n'est peut-être pas la mission la plus facile, mais il est à espérer que ce nouvel ensemble, attrayant et bien conçu facilitera la vie à ceux qui y sont affectés.

LE COÛT DES ÉTUDES AU LYCÉE CLAUDEL SERA COUVERT

Le Conseil du Trésor a autorisé le Sous-Secrétaire d'État à rembourser le coût des études pour les enfants des employés du service extérieur inscrits au Lycée Claudel. Cette demande fut faite par le Ministère en vue de pallier les risques et le danger de perdre une année de scolarité lorsqu'un enfant vient d'un autre système, ou de se voir refuser l'admission à l'école primaire ou à l'école secondaire en venant d'un autre système. La circulaire 36/84 donne les détails; vu la complexité de la question, nous citons directement :

"Sur présentation du reçu approprié, le Ministère peut rembourser les frais de scolarité encourus par les enfants des employés permutants. De plus, certains frais connexes pour les manuels (jusqu'à l'équivalent de la 12^e année de l'Ontario) et fournitures scolaires (jusqu'à l'équivalent de la 8^e année de l'Ontario) peuvent être inclus. La date d'entrée en vigueur de ces dispositions est le 1^{er} septembre 1983.

Cette aide ne sera effective que dans les cas suivants:

- a) les enfants qui étaient inscrits à un lycée français au cours de l'affectation de l'employé à l'étranger;
- b) les enfants qui commencent leurs études primaires au lycée alors que l'employé est affecté à Ottawa à la suite d'une affectation à l'étranger;
- c) les enfants inscrits au lycée Claudel alors que l'employé ne s'est pas encore vu confier sa première affectation à l'extérieur du Canada;

Généralement, cette aide ne s'appliquera que sur une période maximale de deux ans suivant immédiatement i) le retour de l'employé de l'étranger à Ottawa ou ii) la date à laquelle l'employé commence ses affectations successives. Les sommes reçues sont imposables.

Pour plus de renseignements, adressez-vous à ABSA.

LOIS DE MURPHY

— Si votre compte en banque est bien garni, les chèques ne passeront pas avant deux semaines; s'il ne l'est pas, ils passeront le soir même.

— C'est toujours le plus tatillon qui a la tasse ébréchée, le verre sali de rouge à lèvres ou la mouche dans sa salade.

— Si une série d'événements doit mal tourner, ce sera toujours de la pire façon.

— Si vous vous sentez bien, ne vous inquiétez pas, ça passera.